

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1932

Artikel: Haltérophie monétaire
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025836>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Haltérophilie monétaire

André Gavillet • 14 novembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18967>

Le franc fort, une mise à l'épreuve pour les partenaires sociaux

Les variations du taux de change sont irritantes comme les décisions d'un arbitre partial. Elles faussent le jeu et n'admettent pas les recours. On croyait les frontières physiquement abolies et les guérites douanières vides, mais les grandes surfaces et leurs enseignes recréent des limites nationales visibles; le taux de change est inscrit dans le paysage.

La difficulté majeure tient au fait qu'il n'y a pas de compensation simple. Ce que les uns gagnent à l'importation ne permet pas d'indemniser ce que les autres perdent à l'exportation. L'acheteur d'une voiture neuve au prix abaissé ne partage pas son rabais avec un travailleur au chômage partiel. L'impossibilité de balancer gain et profit écarte les solutions politiques simples.

Esquisse de solutions provisoires

Le sparadrap

Pour des raisons de solidarité évidentes, il convient d'intervenir auprès des industries réellement et sévèrement touchées et de les aider à ne pas supprimer d'emplois. Après hésitation, le Conseil fédéral et le Parlement ont retenu comme priorité le soutien à l'assurance-chômage

(500 millions), pour que puisse être prolongé le chômage partiel.

Mesure sociale et bien adaptée, mais provisoire. Que faire quand la durée d'indemnisation sera épuisée et le taux de change toujours aussi élevé?

L'assurance

On pourrait étudier une extension de l'application de la loi sur les risques à l'exportation. Mais comment en définir les bénéficiaires? Il est possible de repérer un gros contrat, par exemple dans l'industrie des machines, que le taux de change condamne comme hors des normes de concurrence. Mais comment tenir compte de la perte de marge que subit une petite PME? La diversité des situations rend difficile une extension de l'assurance, dont il faudrait de surcroît assurer le financement.

Prélèvement douanier

La protection de l'agriculture a incité le législateur à prévoir, dans certains domaines, tel le blé, une taxe douanière dont le rendement est restitué à l'organisation de la branche. Dans l'économie d'après-guerre, la Suisse avait même prévu de demander, aux importateurs de vin par exemple, de prendre en charge la récolte indigène pour avoir le droit d'écouler en Suisse le vin importé.

Cette procédure semble équitable: elle n'oppose pas importateur et exportateur, comme dans le problème du taux de change. Mais elle appartient au passé, elle fit partie du démantèlement de l'économie de guerre, notamment agricole. La Suisse qui négocie à l'OMC ne peut s'y accrocher. On s'y réfère donc pour mémoire.

BNS

La Banque nationale, après avoir essayé, telle une grenouille, de soutenir l'euro, a choisi une politique plus à la portée de ses moyens, à savoir maintenir le taux de l'euro à 1.20 fr. L'opération a, à ce jour, réussi. Mais le taux est jugé par les exportateurs trop élevé – et l'on ne sait pas s'il pourrait être maintenu dans des circonstances plus mouvementées.

Emplois et dividendes

Il faut ajouter à la liste la réaction de patrons remettant en cause les conditions de travail et proposant le paiement des frontaliers en euros ou l'augmentation non payée de la durée de travail ou encore planifiant une délocalisation.

Ce comportement sera répercuté de manière directe par la bourse. Le patron de Lonza en a donné une provocante illustration.

Depuis ont été annoncées des suppressions d'emplois chez

Novartis, Kudelski, Bobst, Alpic, UBS, Credit Suisse. Ces exemples de haut niveau laissent présumer que la houle sera forte.

Dans cette optique, relevons qu'une mesure fiscale abaissant l'impôt de toutes les entreprises, y compris celles qui ne sont pas touchées par cette problématique, serait une absurdité ou une provocation. Certains

parlementaires libéraux-radicaux l'ont pourtant proposée.

La solution ne sera pas arithmétique ni univoque. Toutes les pistes doivent être reprises. Le nécessaire accord des partenaires sociaux ne sera pas un simple effet de «*bonne volonté*». Il résultera d'une échelle de valeurs. Assurer la pérennité d'une entreprise est légitime et

correspond à l'intérêt de celles et ceux qui y travaillent. Mais à quel prix? Il ne saurait y avoir de soutien qui maintienne les dividendes et alourdisse les conditions de travail.

La véritable solution dépend du rôle social que les partenaires attribuent à l'entreprise. Il faut souhaiter qu'à l'échelle nationale ils donnent l'orientation.

«Nous étions au bord du gouffre...»

Jean-Pierre Ghelfi • 20 novembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19008>

Dette publique, monnaie, économie: et si la crise n'était plus maîtrisable

Ce n'est, bien sûr, qu'une hypothèse. Mais elle mérite d'être examinée de près tant ses conséquences pourraient être terribles, en Suisse aussi. L'hypothèse est que les digues que tentent de dresser depuis bientôt deux ans les 17 pays de la zone euro pour éviter une contagion de la crise des dettes dites souveraines – en français, les dettes publiques – finissent toutes par céder, créant ainsi un chaos indescriptible, qui commencerait par les monnaies, qui s'étendrait inévitablement à l'économie et pourrait finir par toucher le politique et les institutions démocratiques.

Dans le *Tages-Anzeiger* Constantin Seibt, sous le titre «La fin de la classe moyenne»², décrit ce qu'il pourrait advenir de nos

emplois et de nos comptes si les marchés financiers et les Etats

se «*crashaien*» parmi. Plus le temps passe, plus cette perspective ne peut être exclue. La raison en est que la défiance marquée par les marchés financiers ne cesse de s'étendre.

Au départ, c'était la Grèce qui posait problème. Ensuite ce furent l'Irlande et le Portugal. Puis l'Espagne et l'Italie. Maintenant c'est la France – le taux d'intérêt que l'Etat français doit payer sur ses nouveaux emprunts est désormais le double de celui de l'Etat allemand!. En attendant la Belgique et les Pays-Bas. Et au bout du compte, lorsqu'il ne restera que l'Allemagne pour assumer toutes les garanties accordées depuis deux ans par la zone euro, le dernier pilier solide cèdera à son tour.

Il faut se rendre compte que

les marchés financiers ont désormais changé de perspective. Au départ, il s'agissait d'attirer l'attention sur le cas particulier d'un pays lourdement endetté. Maintenant, les marchés se comportent comme s'ils évaluent tous les pays à leur valeur de liquidation. Les responsables financiers et les comptables des entreprises connaissent bien la différence essentielle entre valeur de continuation et valeur de liquidation. Dans le premier cas, on part de l'idée que la valeur d'une entreprise est déterminée par sa rentabilité. Elle vaut donc davantage que la valeur intrinsèque de chacun de ses composants. Dans le second cas, l'entreprise ne vaut plus que ce que sa mise aux enchères peut rapporter. C'est-à-dire, souvent, une misère.

Evalués à leur valeur de liquidation, les échafaudages de crédits à l'échelle nationale,